



## Programme de contrôle et d'application de la législation

2019, rapport de synthèse annuel

### Contexte

Les administrations portuaires canadiennes sont l'autorité de délivrance des permis pour les terres et les eaux portuaires fédérales depuis l'introduction de la *loi maritime du Canada* en 1998. En tant qu'autorité fédérale, elles procèdent à l'examen des projets conformément à l'article 82 de la *loi sur les études d'impact*.

L'Administration portuaire Vancouver-Fraser utilise son propre processus d'examen des projets et de l'environnement (PER) pour s'acquitter de ses responsabilités fédérales en vertu de la *Loi maritime du Canada* et de la *Loi sur les études d'impact*, en examinant soigneusement les effets potentiels de tous les projets de développement proposés sur les terres et les eaux fédérales avant de déterminer si un projet doit être mis en œuvre. Si un projet proposé est approuvé, un permis de projet sera délivré avec des conditions. Le titulaire du permis doit se conformer à la portée et aux conditions énoncées dans le permis de projet.

Les travaux non autorisés sont des travaux ou des activités qui sont entrepris sans permis de projet et qui auraient nécessité un permis de projet, ou des travaux entrepris qui dépassent la portée des travaux autorisés dans un permis de projet.

### Vue d'ensemble du programme de contrôle de la conformité et d'application de la législation

En 2018, l'autorité portuaire a mis à jour son approche du contrôle de la conformité et de l'application (CME) afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Formaliser les attentes en matière de respect des permis
- Contrôler plus efficacement le respect des conditions d'autorisation
- Communiquer plus efficacement avec les demandeurs/titulaires de permis
- Garantir des réponses équitables, cohérentes et transparentes en cas de non-respect des règles d'autorisation

### Statistiques sur les programmes de FMC

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du nombre de permis délivrés par l'autorité portuaire au quatrième trimestre 2019 et un résumé de nos activités de vérification de la conformité.

Catégorie de permis	Nombre de permis délivrés	Projets en cours de construction	Activités de vérification de la conformité menées par l'autorité portuaire : visites de sites
Permis de catégorie A	24	Données non collectées	1
Permis de catégorie B	11		0
Permis de catégorie C	2	15	5
Permis de catégorie D	0		0
Permis pour les projets désignés	0		1
Œuvres potentiellement non autorisées	N/A	N/A	1

Les activités supplémentaires de vérification de la conformité menées par l'autorité portuaire au cours du quatrième trimestre 2019 comprenaient :

- Examen de bureau des rapports d'auto-évaluation soumis par les détenteurs de permis, indiquant l'état de conformité à chaque condition de leur permis.
- Examen des rapports de surveillance environnementale soumis par les détenteurs de permis qui fournissent des informations sur la surveillance environnementale régulière effectuée sur le site pour assurer la cohérence avec le plan de gestion environnementale de la construction du projet et les conditions du permis.
- Permettre l'inspection des sites

## Mesures d'exécution

Un résumé des mesures d'exécution qui ont été émises par l'autorité portuaire au cours du quatrième trimestre de 2019 (du 1er octobre au 31 décembre 2019) est fourni dans le tableau ci-dessous.

### Résumé des mesures d'exécution

Titulaire du permis / promoteur	Projet	PER nombre	Catégorie de permis	Mesures d'exécution		Statut
				Outil utilisé	Date d'émission	
Columbia Containers Ltd.	Remplissage partiel de la lumière	17-102	C	Ordre de correction	octobre 2019	Retour à la conformité
661010 B.C. Ltd.	Bill's Marina - marina de 35 bateaux	Examen préliminaire 17-216	B	Ordre de rétablissement	octobre 2019	En cours
Fraser Grain Terminal Ltd.	Projet de facilité d'exportation de céréales	15-041	D	Arrêt de l'ordre de travail	octobre 2019	Retour à la conformité

#### 17-102 : Columbia Containers Ltd.

Un ordre de correction a été émis à Columbia Containers Ltd. le 3 octobre 2019, car les dessins d'archives n'avaient pas été soumis à la satisfaction de l'Administration portuaire Vancouver-Fraser. L'ordre de correction a été levé le 4 octobre 2019.

#### Examen préliminaire 17-216 : 661010 B.C. Ltd.

Un ordre de restauration a été émis à 661010 B.C. Ltd. le 3 octobre 2019, car des flotteurs ont été installés aux 9563 et 9561 Gunderson Road, Surrey, sans l'autorisation requise de la VFPA. Les travaux non autorisés contreviennent au processus PER de la VFPA. L'ordre d'enlever les travaux non autorisés du site est en cours.

#### 15-041 : Fraser Grain Terminal Ltd.

Un ordre d'arrêt des travaux a été émis à Fraser Grain Terminal Ltd. le 24 octobre 2019 en réponse à un défrichage non autorisé de la végétation au 11041 Elevator Road, à Surrey. L'ordre d'arrêt des travaux a été levé le 11 décembre 2019.

## Mise à jour des mesures d'exécution prises en 2018 et 2019

Une mise à jour des mesures d'exécution qui ont été émises par l'autorité portuaire en 2018 et au cours des trois premiers trimestres de 2019 est présentée ci-dessous.

### 17-148 : VFPA Brownsville - Enlèvement des arbustes et des déchets

Un ordre de restauration a été délivré à l'Autorité portuaire Vancouver-Fraser le 22 mai 2018, décrivant les exigences relatives au maintien des mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments jusqu'à ce qu'un enrochement permanent puisse être installé, à la réalisation d'une évaluation de l'impact archéologique, à la surveillance de la croissance de la renouée sur le site, à la réalisation d'une plantation riveraine pour restaurer la zone tampon de 15 m, à un don à une œuvre de bienfaisance en remplacement des impacts sur les oiseaux migrateurs, et à la stabilisation des sols exposés. L'arrêté a été en grande partie exécuté le 4 octobre 2019.

### 18-200 : Coast 2000 Terminals Ltd. au nom de Portside Equities Inc. et Portside Equities (Nominee) Inc.

Un ordre de restauration a été émis à Coast 2000 Terminals Ltd. le 3 mai 2019, car une structure a été construite au 16080 Portside Road, Richmond, sans l'autorisation requise de l'APVF. Les travaux non autorisés contrevenaient au processus PER de l'APVF et l'APVF n'est pas en mesure de confirmer si les travaux non autorisés sont conformes au Code national du bâtiment 2015 ou au Code national de prévention des incendies 2015. En juin 2019, Coast 2000 Terminals Ltd. a fourni de la documentation pour un examen rétroactif par un consultant en codes afin de confirmer la conformité au Code national du bâtiment 2015 et au Code national de prévention des incendies 2015. Sur la base de ces informations, la VFPA a délivré un permis de projet rétrospectif le 16 décembre 2019 pour cette structure. L'ordre d'enlever l'ouvrage non autorisé n'est plus en vigueur.

### 19-124 : Amix Salvage & Sales Ltd.

Un ordre d'arrêt des travaux a été délivré à Amix Salvage & Sales Ltd. le 19 juillet 2019, car plusieurs démolitions de bâtiments étaient en cours au 12021 Musqueam Drive, à Surrey, sans l'autorisation requise de la VFPA. Les travaux non autorisés contreviennent au processus de PER de la VFPA. L'exigence d'obtenir un permis de projet avant de procéder à l'activité de démolition de bâtiments est en cours.

### 16-268-1 : Fibreco Export Inc.

Un ordre de correction a été délivré à Fibreco Export Inc. le 13 août 2019, car l'APVF a appris que Fibreco Export Inc. avait effectué des travaux non autorisés en installant plusieurs remorques de construction temporaires et l'équipement de construction connexe, et en améliorant les défenses de leur poste d'amarrage, au-delà de la portée de leurs travaux autorisés. La VFPA n'a pas été en mesure de confirmer si les travaux non autorisés sont conformes au Code national du bâtiment 2015. Fibreco Export Inc. a fourni des documents pour un examen rétroactif par un consultant en code afin de confirmer la conformité avec le Code national du bâtiment 2015. Plusieurs conditions préalables à la construction doivent encore être remplies. La commande est en cours.

### 17-299 : Westshore Terminals Limited Partnership

Un ordre de correction a été délivré à Westshore Terminals Limited Partnership le 24 septembre 2019, car l'Administration portuaire Vancouver-Fraser a appris que Westshore Terminals Limited Partnership n'avait pas fourni ses dessins signés et scellés, ni obtenu de permis de construire, ni fourni de dessins d'archives pour l'enceinte de l'entraînement à fréquence variable du poste d'amarrage 2. La commande est en cours.

## Plus d'informations

Si vous avez des questions, veuillez contacter l'Autorité portuaire Vancouver-Fraser à l'adresse suivante

**Téléphone :** 604.665.9047

**Courriel :** [eep@portvancouver.com](mailto:eep@portvancouver.com)